

## BUREAU COMMUNAUTAIRE du 17 FEVRIER 2010

Etaient présents : Christian DAYNAC, Philippe PARMENTIER, Claude DELOFFRE, Patrick CROSNIER, Guy CHAMPOUGNY, Patrick POTTS, Bernard SAUCY, Laurence RATZ, Denis THOMASSIN, Christian HUIN, Maurice SIMONIN

Etaient excusés : Jean-Pierre ARFEUIL, Denis KIEFFER, Annie FLORENTIN, Jean MARCHAND

Etait également présent : Xavier LOPPINET

Secrétaire de séance : Denis THOMASSIN

\* \* \* \* \*

### **I - DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE**

#### **1.1 - Nouveau schéma départemental de transport et mobilité**

Le 05 février 2010, la communauté de communes a été invitée par le Conseil Général à une présentation du diagnostic détaillé des questions de transport et de mobilité sur la partie sud du pays Terres de Lorraine. Le Conseil Général est prêt dans ce cadre à revoir les solutions de déplacements sur notre territoire, à moyens constants.

Le Conseil Général pointe dans son diagnostic d'un « Grand Saintois » englobant notre territoire, les points suivant : Colombey-les-Belles bénéficie d'une bonne desserte, mais la partie sud reste enclavée. Notre territoire a des flux domicile travail répartis à parts égales en interne et vers l'extérieur.

Le niveau d'usage des transports collectifs est dans la moyenne départementale. Une zone dans le sud Saintois n'est pas desservie car le gabarit de la voirie est trop petit. 50% des voyageurs sont constitués par des scolaires.

Les enjeux sont :

- la desserte des zones d'activité (plan de déplacement des entreprises)
- le rabattement des usagers sur des points de ralliement (par exemple sur Vezelise, sur Neuves-Maisons pour les trains)

Les Rendez-Vous du territoire de 2009 avaient pointé 7 problèmes majeurs pour les personnes sans véhicule :

- la desserte, avec des zones blanches, un axe Toul -Saintois structuré autour des transports scolaires inadaptés en horaire et en charge
- la santé, avec un accès difficile aux différents services. Intégrer les transports pour les maisons de retraite
- l'accès à Sion pour les personnes en insertion professionnelle sur ce site
- l'isolement, les déplacements des personnes âgées
- l'offre socio-culturelle
- l'offre touristique de Sion
- une offre existante qui n'apporte pas l'accessibilité nécessaire aux personnes âgées et handicapées

L'organisation d'un périmètre de transports urbains pour le versement du financement nécessite d'atteindre le seuil de 10 000 habitants en zone rurale.

Les élus du bureau communautaire ont confirmé la pertinence du projet de co-voiturage sur le territoire

D'autres réunions sont prévues pour approfondir le schéma.

#### **1.2 - Projet maison de santé pluridisciplinaire en saintois**

A l'issue de la précédente réunion, la communauté de communes a pris connaissance d'un projet de maison de santé en Saintois. Ce projet interroge notamment la question du vieillissement des médecins en zone rurale et leur non-remplacement.

Des professionnels de santé du Saintois ont pris contact avec le Conseil Général pour présenter un projet de maison de santé pluridisciplinaire sur le Saintois. Le portage de ce type de projet n'est pas de la compétence du Conseil Général, mais celui-ci a souhaité être l'intermédiaire pour organiser cette rencontre avec les collectivités du territoire.

Ces professionnels, mobilisés et organisés, pointent une situation préoccupante liée à la désertification médicale en zone rurale. Il n'y a eu que 2 installations en milieu rural dans les 3 dernières années. Ils souhaitent anticiper ce risque pour le Saintois. L'intérêt de la maison de santé est de permettre un travail en équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes,...) qui serait recherché par les jeunes médecins.

La forme peut être celui d'un bâtiment où se trouve plusieurs professionnels, dans ce cas, il s'agit d'une maison de santé ou d'un réseau de professionnels sur un territoire avec un lieu central, dans ce cas, on parle de pôle de santé.

Le projet n'a pas encore de périmètre fixé, la réflexion peut porter sur un Grand Saintois, la question de la place de la communauté de communes est posée considérant le vaste territoire et les zones d'attractivité. Le problème du remplacement des professionnels de santé doit aussi être étudié.

Les élus du bureau sont plus favorables pour une réflexion sur Vézelize plus adaptée aux habitudes de vie des habitants du Sud Canton.

### 1.3 - Bilan chantiers insertion 2009 – FSE

Sur l'année 2009, l'opération « chantier d'insertion » présente un sur-réalisé de 32% lié à un meilleur taux de remplissage des places que les années précédentes (180 mois-stagiaires réalisés pour 135 conventionnés). Le plan de Relance de l'Etat a permis de conventionner 2 postes supplémentaires de juin 2009 à juin 2010, avec un accompagnement financier de 2000 €. En fin d'année 2009, il a été proposé par le PLIE un avenant à la convention initiale faisant passer le FSE de 18 148€ à 21 148€ ; ainsi, la part apportée par l'Etat trouvait sa contrepartie en fonds publics.

Le différentiel de 32% est compensé mécaniquement par une part plus importante des aides de l'Etat aux contrats (90 700€ à 140 000€) et le reliquat pris par une plus grande valorisation des travaux réalisés en régie (5 475€ à 17 419€).

Le total des dépenses est évalué à 264 536.66 €

Le total des recettes est évalué à 264 536.66€ dont 18 167 € de fonds propres de la Communauté de Communes, 17 419.32 € de valorisation de travaux réalisés pour le compte de la Communauté de Communes et un apport en nature de 16 700 € pour la mise à disposition de locaux.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**CONFIRME** son soutien à l'action « chantier d'insertion »

**VALIDE** le nouveau plan de financement de l'opération et les modifications apportées

**SOLLICITE** les différents financeurs soit l'Europe au titre du FSE, l'Etat et le Conseil Général de Meurthe et Moselle

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget

Organismes financeurs	Plan de financement prévisionnel		Plan de financement réalisé			
	Ressources agréées A	Taux d'intervention B	Ressources mobilisées - Montant réalisé au titre du précédent bilan, le cas échéant C	Ressources mobilisées - cumul à la date du présent bilan D	Ressources nouvelles mobilisées E = D - C E	Taux d'intervention, sur la base de la colonne D (cumul à la date du présent bilan) F
<b>Fonds social européen (FSE)</b>	21 148,00 €	10,40%	9 074,00 €	21 148,00 €	12 074,00 €	7,99%
<b>Autres financements publics</b>	165 402,00 €	81,38%	88 646,21 €	226 688,66 €	138 042,45 €	85,69%
dont						
Etat aide à l'accompagnement	5 000,00 €	2,00%		2 000,00 €	2 000,00 €	1,20%
Etat (ASP CAV)	60 700,00 €	31,00%	33 480,00 €	57 513,78 €	24 033,78 €	34,48%
Etat (ASP CAE)	30 000,00 €	15,00%	25 563,49 €	82 513,75 €	56 950,26 €	49,46%
Conseil général de Meurthe et Moselle	15 960,00 €	8,00%	10 693,00 €	15 960,00 €	5 267,00 €	9,57%
Conseil général de Meurthe et Moselle (activation des minimas sociaux)	30 100,00 €	15,00%	18 909,72 €	33 114,81 €	14 205,09 €	19,85%
Valorisation des travaux réalisés pour la communauté de communes	5 475,00 €	2,00%		17 419,32 €	17 419,32 €	10,44%
Fonds propres de la communauté de communes	18 167,00 €	9,00%		18 167,00 €	18 167,00 €	10,89%
<b>Apports en nature</b>	16 700,00 €	8,22%		16 700,00 €	16 700,00 €	6,31%
<b>Total des ressources</b>	203 250,00 €		97 720,21 €	264 536,66 €	166 816,45 €	

### 1.4 – Projet « L'autre différent » : information

Suite au spectacle « t'as vu l'autre ! » joué en automne 2009, une action formation animée par un enseignant de l'université de Metz a débuté en décembre. Après 2 séances, un questionnaire à destination des membres de CCAS a été rédigé pour connaître leur investissement sur les questions de différence et d'intégration. Ce questionnaire a été travaillé avec les outils des universitaires en sciences sociales, certaines questions peuvent être provocantes, mais ce travail permettra d'analyser l'ouverture à la différence des membres de CCAS.

## II - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

### 2.1 – Projet RECYTEX

Melle GIANOLIO Floriane de l'ENSISA effectuera son stage de 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> mars.

Il est rappelé les objectifs et activités du stage : identification des créneaux d'innovation porteurs - conception et mise au point de produits nouveaux incorporant des fibres textiles recyclées ainsi que de leurs process de fabrication - cadrage des études de R&D complémentaires à mener, état des lieux de l'innovation dans la valorisation des déchets textiles - veille - caractérisation des déchets textiles non valorisés - mise au point de procédés de transformation des déchets textiles - tests de propriété des produits issus de la transformation.

## 2.2 – Etude de faisabilité marché de proximité

Afin de réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un marché de proximité, une délégation de la maîtrise d'ouvrage au Pays Terres de Lorraine sera réalisée dans le cadre d'une convention.

Ainsi, la Communauté de Communes versera 6250 € de subvention du FISAC obtenus dans le cadre de la première tranche pour financer l'étude (aucune participation complémentaire de l'EPCI sur fonds propres).

La Communauté de Communes participera à la rédaction du cahier des charges de l'étude avec le Pays Terres de Lorraine, la CCI et la Chambre d'agriculture. La consultation des bureaux d'études spécialisés est en cours.

## 2.3 - Zones d'activités

Dans le cadre des rencontres avec le Pays Terres de Lorraine, une réflexion démarre sur les zones d'activités économiques d'intérêt « supra communautaire », notamment avec la zone de Domgermain en partenariat avec la Communauté de Communes du Tolois.

Les élus du bureau s'interrogent sur l'opportunité de maintenir le projet sur la Sarrazinière, compte tenu de la perspective de reconversion du site de Domgermain qui pourrait devenir une priorité pour créer un nouvel espace à vocation économique sur un territoire élargi.

## 2.4 – Base de loisirs : accueil d'un groupe le 1<sup>er</sup> mai

Suite à une demande de l'association les Amis de l'Oratoire, d'occuper la Base de Loisirs, pour un hébergement sous tente, pendant 2 jours, il est proposé aux membres du Bureau Communautaire, un tarif de location pour les groupes hébergés dans ces conditions, soit 125 € pour 1 jour et 250 € pour 2 jours.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire

**ACCEPTE** la proposition de tarif soit 125 € pour l'hébergement d'un groupe sous tente pour 1 jour et 250 € pour 2 jours.

**AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition de la Base de Loisirs entre la Communauté de Communes et l'association les « Amis de l'Oratoire »

## **III – HABITAT – CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT**

### 3.1 - concours du jardinier raisonné

Depuis 3 ans, la Communauté de Communes s'est lancée dans une démarche de sensibilisation aux risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires. La mise en place d'un diagnostic des bonnes pratiques phytosanitaires, le programme de formations à destination des élus et agents communaux, les plans de désherbage. ...

La mise en place d'un concours doit permettre de sensibiliser les habitants, et récompensera les participants respectueux de l'environnement (récupération de l'eau de pluie, compostage, techniques alternatives au désherbage chimique,...).

Outre l'aspect « concours » il s'agit des créer des moments d'échanges entre les habitants sur leurs pratiques. Le concours sera lancé en mars prochain et une cérémonie de remise de prix sera organisée à la Communauté de Communes en octobre 2010.

### 3.2 – Entretien étangs et cours d'eau site de Favières

#### **Genèse du projet :**

Le projet de l'assec de l'étang de pêche naît au printemps 2009, d'une proposition de l'association de pêche les « Hameçons de l'Aroffe » et de la Fédération de pêche.

#### **Constat :**

L'étang de pêche n'a jamais été vidangé depuis sa création, il y a 15 ans. Pour les pêcheurs une vidange est devenue nécessaire pour désenvaser le fond de l'étang.

De plus, les cours d'eau en amont sont fortement dégradés. Le bétail pâture librement dans le lit, ce qui pose des problèmes de pollutions, de mauvaise qualité des eaux et de graves détériorations des berges. Ces deux cours d'eau amonts mériteraient d'être restaurés complètement (traitement de la végétation, restauration des berges et protection, plantations, ...). Cela améliorerait considérablement la qualité des eaux en aval.

#### **A qui incombe la gestion de l'étang de pêche ?**

Le site de la BLF a été mis à disposition de la CC par la commune de Favières à titre gratuit. La commune reste propriétaire des terrains. Le gestionnaire du site (la CC) est responsable de l'entretien. En ce qui concerne l'étang de pêche, celui-ci est mis à la disposition de l'association de pêche, qui bénéficie du droit de pêche et assure l'entretien « courant » (propreté, entretien de la végétation des berges et ressource piscicole). Une convention existe entre l'association et la CC. Elle définit partiellement la notion d'entretien.

#### **Constitution d'un groupe de travail et recherche de financement :**

Pour la réalisation de ce projet, un groupe de travail a été constitué composé de l'Association de pêche, de la Communauté de communes, de la Fédération de pêche et de l'ONEMA, et de l'Agence de l'Eau.

Un traitement biologique des vases est envisagé (moindre coût), pour minéraliser celles-ci sur place (ensemencement de céréales ou autres plantes). Durée de l'assec : 18 mois. (remise en eau hiver 2011).

Il est alors prévu de procéder également à « l'entretien » des cours d'eau à l'amont (traitement de la végétation, mise en place clôture et aménagement d'abreuvoirs).

#### **L'Agence de l'eau (AE) :**

L'AE a été sollicitée pour participer au groupe de travail et au financement de l'opération.

Le financement de la vidange de l'étang ne rentre pas dans son champ d'action, sauf à intégrer celle-ci dans une opération plus large de restauration de l'étang.

### **Le diagnostic des cours d'eau amont réalisé par la Fédération de Pêche :**

Dans le cadre du traitement global étang + cours d'eau amont. La fédération s'est proposée pour faire le pré-diagnostic. Le financement alors envisagé prévoyait une participation de la commune de Favières dans le cadre de travaux d'entretien « léger » et peu onéreux ainsi qu'une participation à hauteur de 50% de l'AE.

Le diagnostic présenté par Pierre POMMERET - Ingénieur à la fédération de pêche, fait état de cours d'eau qui nécessitent plus que des travaux d'entretien. Une restauration plus importante s'impose. Elle sera plus onéreuse que ce qui était prévue initialement.

### **Les conditions aux financements de l'Agence de l'Eau.**

La totalité des travaux peuvent être financés par l'AE (assec + restauration) à conditions :

- de réaliser également la restauration des cours d'eau à l'amont (1,2 km de berges),
- de s'engager à réaliser une étude pour la restauration du cours d'eau à l'aval des étangs. Pour cette étude un complément à hauteur de 30% peut être demandé au CG 54, conditionné à la réalisation des travaux.

### **Financement possibles :**

- assec de l'étang de pêche + traitement des vases : aucun
- restauration de l'étang et des cours d'eau amont + engagement à réaliser l'étude du cours d'eau à l'aval et ses affluents (Favières, Battigny, Gélaucourt): 50 % de l'agence de l'eau pour l'ensemble et 30% (à confirmer) du CG54 pour les cours d'eau – Etudes + travaux.

Le financement de la restauration de l'étang de baignage peut être envisagé également. Les aménagements proposés pour améliorer la qualité de l'eau consisteraient à :

- la création d'une zone de filtration entre les deux étangs (plantations, végétations aquatiques),
- la création de hauts fonds pour favoriser le développement de la végétation aquatique.

### **La vidange de l'étang de pêche et le traitement des vases :**

Suite à la décision de la CC, l'étang de pêche a été vidé à l'automne 2009. Cette opération a été effectuée par la fédération et l'association de pêche en partenariat avec l'ONEMA et la CC.

Le traitement des vases (avec mise en culture, préparation du terrain, semilles, récolte) sera à la charge de la CC.

### **Les maîtres d'ouvrage :**

Pour les étangs : la CC

Pour les cours d'eau amont : la commune de Favières par substitution au devoir des riverains – Maîtrise d'ouvrage délégué à la CC – Déclaration d'Intérêt Général ...

Pour le cours d'eau aval et ses affluents : les communes de Favières, Battigny et Gélaucourt. (possibilité de délégation – voir ci-dessus).

### **Budget prévisionnel :**

- Etudes restauration cours d'eau amont + étang de pêche : 5 500 €
- Etude restauration étang de baignade : 1 500 €
- Etudes restauration cours d'eau aval et affluents : à l'étude
- Travaux cours d'eau amont + étang de pêche : 10 000 € + 15 000 € (à préciser avec AE)
- Travaux étang de baignage (dont l'analyse des boues et leur évacuation sur le site si non polluées ou traitement spécifique dans le cas contraire) : à étudier
- Travaux restauration cours d'eau aval + affluents : 10 € / ml (total à définir – voir stagiaire pour estimatif du linéaire)

## **IV - CULTURE ET JEUNESSE**

### **4.1 – Lecture publique**

Le contrat de Julie EDME arrive à échéance en mai 2010, il est proposé d'embaucher une personne en contrat d'insertion pour la lecture publique. Le nombre de poste ouvert en insertion par la communauté de communes est de 20.

## **V - MOYENS GENERAUX**

### **5.1 - Communication : recrutement d'une stagiaire**

Dans le cadre des missions de communication et de la récente opération « compostage », il est prévu d'avoir recours à un stagiaire en Master « Communication et développement des territoires » de l'Université de Lille II pour la période de mars et juin

Melle Aline ZANDER sera affectée au service communication, en transversalité pour l'opération compostage.

Cinq missions lui seront confiées :

1. Développer les trames de « Grains de Pays »
2. Coordonner la « com'élus »
3. Mettre en place une action sur la biodiversité
4. Concevoir des plaquettes, affiches, habillages internet, pour différentes actions sur la base de loisirs de Favières
5. Animer les journées « Opération compostage »

La durée de ce stage est de 13 semaines, à compter du 3 mars 2010.

Un rapport de stage sera remis à la fin du stage.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire,

**DECIDE** d'avoir recours à un stagiaire d'un niveau Master.

**VALIDE** le contenu des missions confiées au stagiaire.

**AUTORISE** le Président à signer la convention de stage avec l'Université de Lille II d'une durée de 13 semaines.

**DECIDE** de verser une indemnité forfaitaire correspondant aux frais occasionnés par les missions confiées au stagiaire, soit 490 € pour la durée du stage.

### 5.2 - Services aux communes : vérifications périodiques

Les deux groupements de commandes « vérifications périodiques des ERP » et « vérification périodique des aires de jeux et équipements sportifs » arrivent à échéance en avril 2010.

Il est proposé dans le cadre du « service aux communes » de créer un nouveau groupement de commandes pour 2010 et 2012.

Une procédure de consultation de marchés publics sera lancée conformément au Code des Marchés Publics.

La communauté de communes pourra alors assurer le rôle de coordonateur du groupement pour les missions suivantes:

- Assister les membres du groupement dans la définition de leurs besoins
- Elaborer le contrat et le cahier des charges et les dossiers de consultations des entreprises, le règlement de consultation
- Définir la procédure de consultation, compte tenu des seuils applicables
- Gérer la procédure de passation des marchés (publicité, recueil des offres, remise des offres)
- Attribuer les marchés

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire,

**Valide** la proposition que la Communauté de Communes assure la coordination des groupements de commandes « vérifications périodiques des ERP » et « vérifications périodiques des aires de jeux et équipements sportifs ».

**Autorise** le Président à signer les pièces nécessaires pour le lancement de la procédure.

**S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Ont signé au registre les membres présents

### 5.3 – Maison de santé : sinistre dommage ouvrage

Suite au dommage constaté à la pharmacie de Vicherey, l'assureur Groupama nous informait en date du 04 septembre 2009 que le dommage relevait d'un cloquage du revêtement de sol souple de la pharmacie et serait pris en charge dans le cadre de la garantie de dommage-ouvrage.

Les travaux de réparation concerneront le remplacement de sols souples de la pharmacie par des revêtements de sols carrelés qui ne sont pas sensibles aux problèmes de remontées capillaires.

A la conclusion des investigations d'après le rapport d'expertise, Groupama propose de nous verser une indemnité de 40 755.77 € TTC conformément au devis de la société Sornette qui a réalisé l'agencement de la pharmacie.

Il est demandé au Bureau Communautaire d'autoriser le Président à signer la lettre d'accord sur l'indemnisation versée par Groupama.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire,

**AUTORISE** le Président à signer le protocole d'accord permettant l'encaissement de l'indemnité d'un montant de 40 755.77 € TTC

**CONFIRME** la poursuite des travaux de réparation.

**S'ENGAGE** à prévoir leur coût au budget primitif 2010.

### **DEBAT DE FOND**

Le Président C.Daynac a donné une lecture du document issu de la conférence d'Eric Julla consultant, spécialisé dans la fiscalité locale, intervenu le 11 février dernier et qui interpelle sur la définition du périmètre pertinent dans le cadre de la réforme de l'intercommunalité et sur la réforme de la fiscalité locale (CF.annexe) .

La question porte sur la stratégie à adopter face à la réforme du paysage intercommunal :

- stratégie offensive (agrandissement ?)
- stratégie défensive (maintien des périmètres actuels)
- stratégie fusionnelle (nouveau découpage)

Les compensations financières suite au départ ou à l'arrivée de communes dans une intercommunalité différente sont aussi évoquées.

Un débat devra être organisé en Conseil Communautaire dès les conclusions de la prochaine réunion avec le Pays Terres de Lorraine.